

fait voter \$20,000 pour ce service, et le crédit actuel implique seulement que nous faisons un pas de plus dans le sens qu'il désire. Nous espérons qu'une plus grande efficacité résultera de l'emploi d'hommes pratiquement propres à ce service, au lieu des 34 hommes que nous avons employés jusqu'ici dans Ontario, à raison de \$50 par année et qui paraissent être sous l'impression qu'ils n'avaient aucune responsabilité et qu'ils n'étaient pas suffisamment payés pour donner à leur service l'attention qu'il fallait. Nous espérons que ce nouveau moyen nous donnera un bien meilleur service dans ces eaux.

M. O'BRIEN : Se propose-t-on de les mettre à la retraite ?

M. COLBY : Non. Quant au *Cruiser*, il a été acheté à un prix très raisonnable qu'on disait beaucoup au-dessous de sa valeur réelle, et on a cru qu'il suffirait au service important qu'on lui confiait. Il est vrai qu'il n'a pu, par tous les temps, faire face à toutes les exigences du service bien que, lorsque le capitaine Gordon en avait le commandement, l'automne dernier, il ait fait un excellent service. Je crois que le ministre se propose prochainement de l'échanger pour un navire d'une plus grande capacité, et heureusement, il ne résultera aucune perte de l'achat du *Cruiser*, car on m'informe qu'on a déjà offert au ministère une somme plus forte que ce que le navire a coûté. Je puis donner aux honorables députés qui prennent un si vif intérêt à la protection des pêcheries dans cette région, l'assurance que le ministre s'y intéresse tout autant et que le ministre pourra, avec les moyens que le parlement va mettre à sa disposition, accorder une plus grande protection que celle qui a été accordée jusqu'ici.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre peut-il dire quel est le tirant d'eau du *Cruiser* ?

M. COLBY : Environ 7 pieds, je crois.

M. ELLIS : Je demanderai au ministre si son projet comprend le transport des hommes d'une partie du pays à une autre. Il me semble qu'il est absolument impossible à des hommes résidents le long des rivières de se faire les délateurs de leurs voisins, ou d'instituer des poursuites contre eux pour contravention aux droits de pêche.

M. COLBY : Le ministère a éprouvé précisément la difficulté mentionnée par l'honorable député. On a constaté que ces fonctionnaires qui ne recevaient que \$50 par année, ne tenaient nullement à appliquer la loi au détriment de leurs amis et de leurs voisins. C'est une des raisons pour lesquelles on les congédie pour employer des hommes qui seront forcés de tenir un journal, et de faire rapport au ministère précisément sur l'endroit où ils se trouvaient, et sur ce qu'ils faisaient chaque jour, afin que le ministère puisse juger par les résultats de leur travail si, oui ou non, ils faisaient réellement leur service.

M. SHANLY : Est-ce que cela s'applique aux rivières de même qu'aux lacs ?

M. COLBY : Oui :

M. SHANLY : Je demanderai à l'honorable ministre si l'on va étendre au fleuve la vigilance plus suivie qu'on s'engage d'apporter à la protection des pêcheries des lacs ? Le maraudage exercé tout près d'ici, sur le Saint-Laurent, est notoi-

rement audacieux et le mode d'inspection, tout-à-fait insuffisant pour l'empêcher. Le long de la frontière, dans mon comté, le maraudage dans nos eaux par les Américains est une cause constante de griefs pour mes commettants. J'ai attiré sur ce point l'attention du ministre l'année dernière, non pas ici, en parlement, mais dans son bureau. Des citoyens de mon comté me représenteront qu'un maraudage systématique de nuit était exercé par des Américains, qui se servent de la dynamite pour détruire le poisson. Cela se pratique depuis Kingston en descendant, et j'espère que des mesures efficaces seront prises pour protéger les pêcheries des rivières et mettre fin notamment à ce maraudage exercé par des étrangers.

M. COLBY : Je crois qu'on exerce cette année une plus grande vigilance qu'au paravant.

M. TEMPLE : Je suis heureux de voir que le gouvernement a adopté depuis une couple d'années dans notre province, le moyen qu'il propose au jour d'hui pour les autres provinces, savoir : d'engager des hommes à la journée pour surveiller les pêcheries et de se dispenser des services des inspecteurs qui retiraient leur cinquante ou soixante piastres par année, et restaient chez eux la plupart du temps. Le nouveau mode a très bien fonctionné dans la province du Nouveau-Brunswick. Il y a un surintendant qui se déplace continuellement, pour voir à ce que les hommes fassent leur service, et il résulte que le maraudage s'exerce beaucoup moins qu'au paravant.

Pour venir en aide à la société d'agriculture des Sauvages Oneida de la Thames et lui permettre d'offrir des prix à son exposition annuelle..... \$60.00

M. PATERSON (Brant) : Est-ce une nouvelle initiative ?

M. DEWDNEY : Je crois que le même crédit a été voté l'année dernière. C'était la première fois et le crédit a été voté sur les instances de personnes qui s'intéressaient à ces expositions. Les tribus sauvages ont demandé que ce crédit fût voté de nouveau cette année, et j'ai cru qu'il convenait d'exaucer leur demande. Il est très désirable que les Sauvages s'intéressent à ces expositions agricoles. Les Sauvages en question sont très pauvres, mais je crois que ce sont de bons cultivateurs qui s'intéressent beaucoup à leurs fermes et c'est sur leurs instances spéciales et celles de leurs amis, que cette demande de crédit est présentée.

M. PATERSON (Brant) : Je suis d'accord avec l'honorable ministre pour dire qu'il est très désirable qu'on donne de l'encouragement aux Sauvages, que ce soit, ou non, à même les deniers publics. Je crois que les gens qui vivent dans leur voisinage devraient les encourager de toute façon. Mais si nous accordons des deniers publics à une tribu, pouvons-nous les refuser à d'autres sans commettre d'injustice ? Les Six Nations, comme le sait l'honorable ministre, font dans mon comté une exposition très réussie. N'auraient-elles pas également droit à une subvention, si l'on adopte le mode de donner des subventions ?

M. DEWDNEY : Les Six Nations sont beaucoup plus riches. La bande dont il est ici question n'a que \$120 à son crédit.

M. PATERSON (Brant) : De capital ?

M. DEWDNEY : Oui ; elle n'a virtuellement pas de fonds.